

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 novembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. MARTIN (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir MME MARTIN-GENDRE) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

22 A rue Guy de Maupassant – Acquisition d'une propriété bâtie

Monsieur Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les Consorts Corbet ont proposé à la Ville de Dijon d'acquérir leur propriété située 22 A rue Guy de Maupassant, au prix de 120 000 €.

Cette propriété bâtie, cadastrée section AP n°177 d'une superficie de 515 m², jouxte des terrains appartenant à la Ville de Dijon.

Afin de poursuivre la maîtrise foncière dans ce secteur, il est proposé d'acquérir cette propriété libre d'occupation, au prix de 120 000 €, conforme aux données du marché immobilier local.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition par la Ville sur les consorts Corbet, de la propriété située 22 A rue Guy de Maupassant, cadastrée section AP n°177 d'une superficie de 515 m², libre d'occupation, moyennant le prix de 120 000 € ;

2 - dire que cette acquisition interviendra par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 51

Abstentions :6